

Téléexpertise

Objectif

Demande d'avis sécurisée et rémunérée entre un professionnel requérant et un médecin expert, en mode asynchrone, dans le cadre de la prise en charge d'un patient.

La téléexpertise concerne tous les professionnels de santé, en libéral ou en établissement sanitaire et médico-social. Elle concerne aussi tous les patients, à condition d'avoir recueilli leur consentement au préalable.



Tarifification

Le professionnel requis est rémunéré 20 € par avis, le requérant 10 €. L'acte est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, dans le cadre du Tiers Payant.

Avantages

- ✓ **Traitez, effectuez et facturez** vos demandes d'avis à partir de votre messagerie sécurisée MonSisra
- ✓ Accédez à un **réseau régional d'experts**
- ✓ **Accélérez la prise en charge** des patients

Pré-requis

Pour réaliser des téléexpertises vous devez :

- ✓ **Echanger par messagerie sécurisée**, labellisée MSSanté
- ✓ **Déposer un compte-rendu** dans le dossier patient
- ✓ **Déclarer l'acte** à l'Assurance Maladie
- ✓ **Nombre d'actes limités par an et par professions**

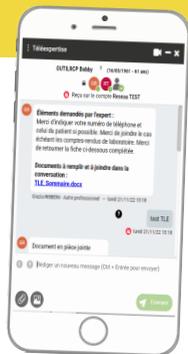
*Plus d'infos
et ressources*



Ce service est entièrement intégré à votre messagerie sécurisée MonSisra. Il permet d'effectuer des téléexpertises dans le respect du cadre légal.

En quelques clics vous pouvez :

- ✓ **Vous déclarer expert** en décrivant votre activité et les éléments que vous souhaitez recevoir pour traiter vos demandes d'avis (données, pièces jointes, ...)



FORMULAIRE DE DÉCLARATION EXPERT



- ✓ **Faire une demande d'avis** en recherchant un expert dans l'annuaire et en lui fournissant les éléments nécessaires à la prise en compte de votre demande
- ✓ **Générer un compte rendu**
- ✓ **Exporter les données de facturation**



Besoin d'aide ? Contactez-nous sur www.sante-ara.fr/contact

